

Demandes d'autorisation d'exploiter parvenues à la direction départementale des territoires de CANTAL concernant des parcelles situées sur la commune de LUGARDE

Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier	Demandeur	Propriétaires	Superficie (en ha)	Références cadastrales	Date limite de dépôt des candidatures concurrentes
084202402061618-002	GAEC ROQUE	Tournadre Thierry	3.6030	000 A 6	13/05/2024
084202402061618-002	GAEC ROQUE	Tournadre Thierry	1.5650	000 A 533	13/05/2024
084202402061618-002	GAEC ROQUE	Tournadre Irène, Tournadre noëlle, Tournadre Thierry	2.1241	000 ZA 17	13/05/2024
084202402061618-002	GAEC ROQUE	Tournadre Thierry	0.4160	000 ZA 18	13/05/2024
084202402061618-002	GAEC ROQUE	Tournadre Thierry	1.8549	000 ZA 19	13/05/2024
084202402061618-002	GAEC ROQUE	Tournadre Thierry	2.9143	000 ZA 20	13/05/2024
084202402061618-002	GAEC ROQUE	Tournadre Irène, Tournadre noëlle, Tournadre Thierry	1.0977	000 ZA 21	13/05/2024

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière